

L'AGRICULTURE FAMILIALE À L'ÉPREUVE DE LA CONCURRENCE FONCIÈRE AU SUD-KIVU

*Dieudonné Bahati Shamamba¹, An Ansoms²,
Espoir Bisimwa Basengere³ & Philippe Lebailly⁴*

Introduction

En Afrique subsaharienne, il devient difficile de réduire la pauvreté rurale dans le contexte des systèmes agricoles de plus en plus limités par la concurrence foncière. Ici, en effet, la croissance de la production est essentiellement liée à l'expansion des terres plutôt qu'à l'accroissement des rendements (Muyanga & Jayne 2014 ; Binswanger-Mkhize & Savastano 2016 ; Jayne *et al.* 2017). Vu la faible densité moyenne de la population, les problèmes de disponibilité des terres agricoles ne devraient pas se poser à l'heure actuelle dans un pays comme la République démocratique du Congo (RDC)⁵. Cependant, deux facteurs font que la compétition foncière est un facteur clé dans la conflictualité qui caractérise cette région. Premièrement, la population est inégalement répartie sur le territoire national. Alors que la densité moyenne sur l'ensemble du pays avoisine les 35 hab./km² (INS 2015), dans la province du Sud-Kivu, dans l'Est de la RDC, on relève des densités qui atteignent 400 hab./km² en milieu rural (ICCN 2010). Deuxièmement, les relations de pouvoir jouent un rôle clé dans la répartition et l'accès à cette ressource (Nyenyezi 2014). Pendant que certains (les élites⁶ et les Églises notamment) disposent de centaines – voire de milliers – d'hectares, beaucoup survivent sur très peu d'espace. Ces dernières décennies, le phénomène

¹ Université catholique de Bukavu & unité d'Économie et Développement rural, GxABT, Université de Liège.

² Université catholique de Louvain.

³ Université catholique de Bukavu.

⁴ Unité d'Économie et Développement rural, GxABT, Université de Liège.

⁵ La RDC fait partie des 9 pays qui concentrent 91 % des terres arables restantes sur l'ensemble du continent africain. Dans ce groupe, elle vient en tête avec 46,5 % de ces terres, suivie de l'Angola, 10,4 % (Jayne *et al.* 2017).

⁶ Dans ce travail, nous désignerons par « élite » des acteurs puissants, qui jouissent de l'influence et des moyens nécessaires pour acquérir de grandes étendues de terre en milieu rural. Ce sont globalement de riches commerçants, des personnalités politiques et quelques cadres intellectuels devenus riches. Ces élites ne sont pas forcément originaires des milieux où elles ont acquis de grands patrimoines fonciers.

d'accaparement des terres s'est amplifié, privant des communautés entières – souvent des paysans opérant à petite échelle – de la ressource dont ils dépendent pour leur survie (Ansoms & Hilhorst 2012).

En effet, l'essentiel de la population du Sud-Kivu vit en milieu rural et pratique l'agriculture comme principale activité économique (PNUD 2009). En dehors du rôle que joue l'agriculture paysanne dans l'économie de la RDC, en contribuant entre 40 et 60 % du revenu national et en employant entre 40 et 80 % de la population active (Badibanga & Ulimwengu 2013), cette dernière demeure traditionnelle. Elle se caractérise notamment par un outillage rudimentaire et un manque d'accès à des intrants et des technologies susceptibles d'augmenter la productivité, d'aider à gérer les risques climatiques, et de protéger les sols (République démocratique du Congo 2013).

Néanmoins, devant les multiples contraintes (climatiques – traduites entre autres par la perturbation du calendrier agricole – et techniques) auxquelles l'agriculture paysanne fait face, les paysans ont toujours développé des mécanismes de résilience leur permettant de continuer à produire et ainsi à survivre⁷. Au Sud-Kivu par exemple, face aux perturbations climatiques que l'agriculture rencontre depuis quelques années, se traduisant notamment par la pullulation des maladies des plantes et la chute des rendements, les paysans recourent à des solutions à leur portée, dont principalement le réajustement du calendrier agricole, l'adoption de variétés tolérantes, etc. (Cirimwami *et al.* 2019). À l'échelle globale, Altieri *et al.* (2012) postulent que l'agriculture paysanne pourrait être l'une des seules options viables pouvant répondre aux besoins alimentaires actuels et futurs. Cela se justifie, selon ces auteurs, par les dimensions agroécologiques de cette agriculture permettant de préserver la conservation du sol et des ressources en eau, en se basant sur la diversité, le recyclage, l'intégration, la participation et aboutissant à l'autonomisation des communautés (Altieri *et al.* 2012).

Cependant, des défis agroécologiques, de plus en plus problématiques à cause du changement climatique, combinés à un accroissement de la densité de la population, imposent des contraintes énormes aux paysans, pouvant mettre à mal leurs capacités de résilience. Au Sud-Kivu, des techniques traditionnellement accessibles – comme la mise en jachère des terres – ne le sont plus par manque de terres ; tandis que les fertilisants

⁷ À ce sujet, Cochet (2013) note, dans la reconstitution de l'histoire du secteur agricole au Burundi, la résilience de l'agriculture paysanne face aux contraintes encourues au fil du temps. Cette dernière, sans recourir aux moyens de production d'origine industrielle, sans outils extraordinaires, sans engrais, sans produits phytosanitaires, a assuré un doublement – voire un triplement – de la production alimentaire. Ceci a abouti à une production alimentaire autosuffisante à travers le pays pendant longtemps (Cochet 2013).

organiques et/ou minéraux sont de moins en moins accessibles. Ceci mène à une surexploitation des terres avec comme conséquence l'épuisement du potentiel nutritif du sol (Lunze 2000), la chute de la production et l'insécurité alimentaire.

En vue de faire face à leurs besoins, et en l'absence d'un engagement conséquent de l'État en faveur de l'agriculture paysanne (Gene 2011 ; Lebailly *et al.* 2014), les paysans n'ont d'autre choix que de poursuivre leurs pratiques d'extension agricole. Ils cherchent continuellement de nouveaux espaces cultivables face à l'épuisement des terres surutilisées. Mais en contexte de surpopulation – surtout dans l'Est de la RDC – ces terres sont peu accessibles. De plus, le contexte sociopolitique insécurisé rend le cadre encore plus complexe (Van Acker 2005). Et encore, la législation foncière semble plutôt faciliter les acteurs puissants, disposant de l'influence aussi bien politique qu'économique, dans l'acquisition foncière (Van Acker 2005 ; Bruneau 2012). Les conflits armés dans l'Est se mêlent à des pratiques d'accaparement des terres par des personnes non impliquées dans l'agriculture, au détriment des paysans (Ansoms & Hilhorst 2012). L'existence de ressources minières complique encore la situation, amplifiant ainsi la compétition sur les terres rurales⁸. Par conséquent, les paysans opérant à petite échelle ont de plus en plus de mal à accéder aux terres et à sécuriser leurs moyens d'existence. Le phénomène des paysans sans terre devient de plus en plus fréquent dans l'Est de la RDC (Vlassenroot 2005), ainsi que l'exode rural vers les villes déjà surpeuplées.

Par ailleurs, un accès sécurisé des paysans à la terre a une grande influence sur les pratiques culturales et, par conséquent, sur la production agricole à réaliser par ces derniers. Des contrats de location de terre de longue durée permettent notamment une fertilisation aisée des terres ainsi que d'autres pratiques d'amélioration de celles-ci susceptibles d'améliorer le rendement des cultures (Colin 2017). Inversement, des contrats précaires et un accès insécurisé à la terre limiteront notamment les pratiques d'amélioration du sol ; ce qui influencera négativement la production. Or, la production agricole constitue la principale source de revenus et assure la survie des ménages en milieu rural au Sud-Kivu (PNUD 2009). L'accès à la terre qui influence cette production aura naturellement un impact sur le bien-être des ménages ruraux de manière générale (Beyene & Muche 2010 ; Sabogu *et al.* 2020).

De ce qui précède, la principale question abordée dans la présente étude est de savoir comment un accès insécurisé aux terres influence les

⁸ Consulter à ce sujet notamment Kamundala (2012) sur l'implantation progressive de l'exploitation minière industrielle au Sud-Kivu et Namegabe & Murhula (2013) sur les circonstances de délocalisation des ménages ruraux en vue de l'implantation de Banro Corporation, une entreprise minière, à Twangiza, en territoire de Mwenga.

pratiques agraires des paysans du Sud-Kivu. Nous étudions les multiples mécanismes d'accès à la terre et leur évolution au cours du temps. Nous cherchons ensuite à comprendre comment la sécurité d'accès au foncier (ou son absence) influence leurs choix cultureux et l'investissement dans l'agriculture à travers, entre autres, la lutte antiérosive, la fertilisation des champs, etc.

1. Bref aperçu du contexte foncier congolais et des problèmes y afférents

En RDC, comme en Afrique de manière générale, les systèmes fonciers sont marqués par un pluralisme juridique. Celui-ci provient des divergences entre trois facteurs. D'abord, le « droit moderne », qui est l'émanation de l'Administration foncière coloniale, avec les évolutions qu'il a subies du fait des ambitions nationalistes développées au cours de la Deuxième République (dans les années 1970-1980). Ensuite, le droit coutumier et, enfin, les pratiques locales qui se sont développées au fil du temps en marge de ces deux types de droits dans la gestion de la terre en RDC. On constate ainsi que la gestion foncière en RDC présente des facettes liées aux différentes périodes historiques que le pays a traversées. Ces dernières ont ainsi engendré un amalgame de systèmes qui coexistent, se renforcent et se font la compétition selon les cas (Huggins 2010 ; Bruneau 2012).

Au départ, en vertu de la tradition africaine, les terres sont gérées selon les coutumes. Bien que celles-ci soient différentes selon les différents endroits et les peuples, partout en Afrique la terre est gérée suivant le principe de la communauté, contrairement au sens occidental de la propriété privée. Ainsi, le chef coutumier est perçu comme le gestionnaire du patrimoine foncier pour l'intérêt de tout le monde (Karsenty & Assembe 2010). Au Sud-Kivu, dans la communauté shi, l'une des plus importantes dans cette province, la terre est gérée suivant une organisation hiérarchique partant des responsables des ménages jusqu'au *mwami* (chef coutumier) en passant par ses représentants au niveau des villages et des entités plus larges. La redevance payée en vue d'avoir accès à la terre est donc transmise tout le long de la hiérarchie, permettant ainsi de consolider l'autorité du *mwami* sur ses sujets. Le droit de jouissance ainsi obtenu est transmissible à la progéniture (Mugangu 1997).

Pendant la colonisation, les terres « non occupées » sont déclarées « vacantes » par l'Administration coloniale et constituent dès lors le domaine de l'État. Ces terres permettront, au Sud-Kivu par exemple, l'implantation de plantations industrielles et l'établissement d'aires protégées, notamment à travers des sociétés concessionnaires mises en place (Van Acker 2005). Bien que les terres occupées par les communautés locales continuent à être gérées selon leurs coutumes, la « domanialisation » de celles considérées comme vacantes limite les capacités d'expansion pour les communautés

qui vivent essentiellement de l'agriculture, alors que le taux de croissance de la population est particulièrement élevé (Oyono 2011). C'est le début des problèmes d'accès à la terre pour les paysans dans l'Est de la RDC (ICCN 2010). Dans le même temps, les communautés religieuses ont obtenu la jouissance de terres agricoles qui peuvent parfois composer de vastes domaines, trop souvent sous-exploités sur le plan agronomique.

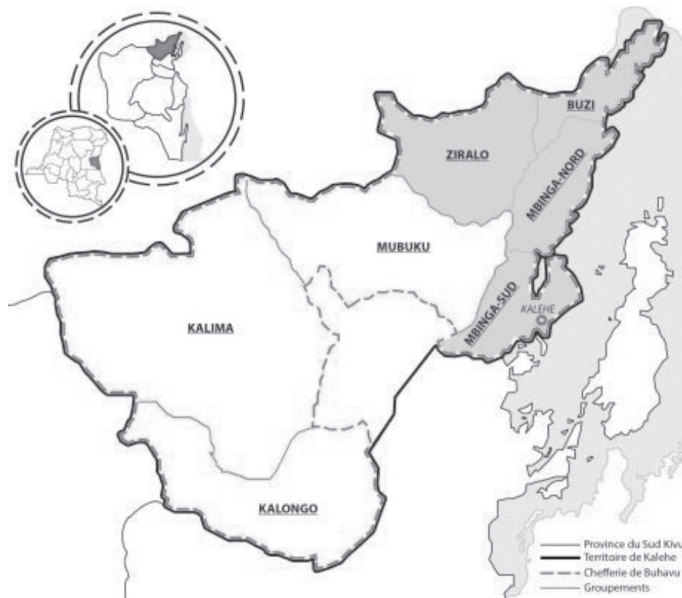
Après l'indépendance, on assiste à une rupture avec le système foncier colonial (Oyono 2011). En vertu de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée et complétée par celle n° 80-008 du 18 juillet 1980, dite loi foncière en RDC, la terre devient une propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État (article 53). Par conséquent, personne ne peut plus se prévaloir de droits de propriété, mais plutôt de droits de jouissance, assortis d'un certificat d'enregistrement délivré par des autorités compétentes dans les conditions prévues par cette loi. La loi foncière congolaise donne clairement des modalités de gestion des terres urbaines, mais reste muette sur celles occupées par les communautés locales en milieu rural depuis des lustres et acquises en vertu de leurs pratiques coutumières. L'article 389 de cette loi prévoit qu'une ordonnance devrait être prise par le président de la République pour organiser la gestion de ces terres, mais cette dernière n'a jamais existé. Il s'observe dès lors une confusion en ce qui concerne la gestion de ces terres, surtout qu'en vertu de cette loi, les autorités coutumières n'ont plus de pouvoir sur la terre.

Cette confusion devient la base d'une pluralité dans les modes d'accès à la terre : coutumiers, légaux et informels, un même terrain pouvant être réclamé par différents acteurs en fonction du système par lequel on l'a acquis (Huggins 2010). Ceci rend en particulier vulnérables les paysans congolais, parce que des pratiques d'accaparement des terres se sont développées dans le chef des élites. Celles-ci, par la maîtrise des rouages d'une Administration congolaise caractérisée par la corruption, parviennent à obtenir des titres sur des terres communautaires avec parfois la complicité des chefs coutumiers (Eurac 2017). On a ainsi une poignée de gens disposant de grandes étendues de terrain, en ce compris les communautés religieuses, entourées des paysans, dont une bonne partie en est presque dépourvue (Van Acker 2005 ; Utshudi 2008). D'où une explosion des conflits fonciers, qui débouchent parfois sur de la violence, en particulier dans l'Est de la RDC, du fait de la forte pression sur la terre. Les mouvements de populations dans cette partie du pays depuis l'époque coloniale, avec les besoins en terre que cela implique, sont venus amplifier ces conflits et mettent encore davantage en relief les faiblesses de la législation foncière en RDC (Huggins 2010 ; Mudinga & Ansoms 2014).

2. Milieu d'étude et résumé méthodologique

La présente étude s'est focalisée sur Kalehe, l'un des 8 territoires que compte la province du Sud-Kivu, dans l'Est de la RDC. Kalehe se situe dans la partie nord du Sud-Kivu, au bord du lac Kivu, au nord de la ville de Bukavu, comme indiqué sur la figure 1. Le relief y est dominé par la présence de la chaîne de montagnes des Mitumba, associée à de hauts et moyens plateaux, des pentes parfois fortes et à des terrains plats le long du littoral du lac Kivu (APED 2009).

Figure 1 : carte administrative du territoire de Kalehe



Source : WAR Child & ZOA (2018).

Le choix de ce territoire a été motivé par le fait qu'il s'agit de l'un des territoires du Sud-Kivu connaissant une forte compétition foncière et de nombreux conflits fonciers liés entre autres à des mouvements de populations, l'accumulation de grandes étendues de terres par des élites, des pratiques d'accaparement des terres, etc. Dans plusieurs lieux, les conflits fonciers impliquent aussi des groupes armés (APC 2012 ; Mudinga & Ansoms 2014). Ce territoire offre donc un bel exemple pour la compréhension du contexte actuel d'accès à la terre par les ménages ruraux au Sud-Kivu. Quatre localités (Bushushu, Munanira, Cibanda et Tshibanja) ont été choisies dans le groupement Mbinga Sud, l'un des groupements qui présentent des densités particulièrement élevées dans Kalehe (ICCN 2010)

et où l'agriculture représente la principale activité des ménages. Les quatre localités ont été choisies notamment pour leur accessibilité et surtout pour des paramètres sécuritaires qui ne sont pas toujours rencontrés dans les milieux ruraux au Sud-Kivu. Un total de 120 ménages a été considéré pour les enquêtes des ménages. Ces derniers ont été sélectionnés aléatoirement sur les listes des ménages dans les localités ciblées. La sélection s'est faite à l'aide d'un tirage successif sans remise, en vue de s'assurer de la représentativité de toutes les catégories de ménages dans l'échantillon. La collecte des données auprès des ménages s'est déroulée du 11 octobre au 30 novembre 2017 et s'est effectuée à l'aide d'un questionnaire d'enquête. Nous avons rassemblé des données sur les caractéristiques du ménage, la disponibilité foncière pour les ménages – incluant le mode d'accès à la terre, le nombre et la taille des champs exploités par les ménages –, les pratiques agricoles en lien avec les modes d'accès à la terre, notamment les types de variétés utilisées, les pratiques de protection du sol contre les érosions, les pratiques de fertilisation, etc. Les informations obtenues des ménages ont été complétées par des entretiens avec des acteurs clés actifs dans l'agriculture et le secteur foncier, dont principalement les organisations locales de développement et les représentants des pouvoirs publics, dont l'autorité coutumière, l'inspection de l'agriculture à Kalehe et les services du cadastre de Kalehe.

Le tableau 1 donne les caractéristiques générales des ménages enquêtés en ce qui concerne leur composition, leurs sources de revenu, la main-d'œuvre pour les activités agricoles et l'ancienneté dans le milieu.

Tableau 1 : caractéristiques générales des ménages enquêtés

Caractéristiques				
Genre du chef de ménage	Masculin 77 %		Féminin 23 %	
Taille moyenne du ménage	7,8 ± 3			
Âge du chef de ménage	18-35 37 %	35-55 42 %	>55 21 %	
Éducation du chef de ménage	Aucun 20 %	Primaire 42 %	Secondaire 33 %	Supérieur 5 %
Principale source de revenus (%)	Agriculture 89 %	Commerce 8 %	Salaire 2 %	Autre 1 %
Nombre de jours/semaine consacrés aux activités de la ferme	Époux/ses 4,2 ± 1,4		Autres membres 1,9 ± 1,7	
Ancienneté dans le milieu (années)	32,8 ± 16,5			

Source : données de l'enquête.

À la lecture du tableau 1, on constate que les hommes sont responsables de la majorité des ménages (77 %)⁹, comme c'est généralement le cas en Afrique et en RDC, les femmes devenant chefs de ménage surtout en cas de décès de leur conjoint. Les ménages avec des chefs de ménage femmes sont particulièrement vulnérables en matière d'accès au foncier, du fait que, selon la coutume, c'est à travers son alliance avec un chef de ménage homme que la femme a accès aux terres.

Plus de 60 % des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation scolaire ou ont atteint tout au plus le niveau primaire. Cela confirme les observations de Murhi *et al.* (2018) qui montrent qu'au Sud-Kivu, lorsqu'une personne atteint un niveau d'éducation élevé, elle a tendance à abandonner le secteur agricole. La taille moyenne des ménages enquêtés est de 7,8 personnes, et dans ces ménages, l'agriculture constitue la principale activité économique et la principale source de revenus. Ceci se justifie par le nombre de jours (4) consacrés aux activités agricoles par les responsables des ménages. On constate enfin que les ménages résident depuis longtemps dans leur milieu (32,8 ans) ; leurs chefs sont suffisamment âgés (63 % ont plus de 35 ans) pour être habilités à donner des informations approfondies par rapport au contexte local.

3. Résultats et discussion

3.1. Disponibilité foncière pour les ménages enquêtés et caractéristiques des champs exploités

Au cours de la dernière décennie (entre 2008 et 2017), la population dans le groupement Mbinga Sud a augmenté de 52 % (Territoire de Kalehe 2017). Cette forte augmentation de la densité a rendu assez précaire l'accès aux terres. Nos données indiquent que la superficie moyenne par exploitation est de 1,14 hectare (écart-type : 2 ha). La plus petite exploitation recensée avait 3 ares et comprenait un ménage de 7 personnes. La plus étendue disposait d'une superficie de 12,5 hectares pour 5 personnes. La surface cultivée par ménage est répartie en moyenne entre 3 champs dont 1 est pris en location. Ces données placent, par ailleurs, les ménages de Kalehe dans la fourchette de 1 à 1,5 ha exploités par les paysans congolais (République démocratique du Congo 2013). Les données sur cette disponibilité foncière des ménages et les caractéristiques des champs exploités sont fournies au tableau 2.

⁹ Signalons que la responsabilité des ménages assumée par les hommes dans la région est une considération purement sociale, étant donné que, de nos jours, la survie de nombreuses familles repose sur des activités génératrices de revenus tenues par des femmes.

Tableau 2 : disponibilité foncière pour les ménages enquêtés en territoire de Kalehe

Éléments expliquant la disponibilité foncière	Valeurs	
	Moyenne	Écart-type
Nombre de champs par ménage	3,1	1,4
Nombre de champs en propriété	2,5	1,4
Nombre de champs en possession il y a dix ans	2,6	1,8
Taille moyenne des champs (ha)	0,38	0,55
Quantité moyenne de terres prises en location par ménage (ha)	0,12	0,10
Proportion de ménages sans terre en propriété (%)	6	

Source : données de l'enquête.

Il ressort des résultats du tableau 2 que pour la plupart des ménages, le nombre de champs par ménage n'a pas diminué au cours des 10 dernières années. Ceci s'explique par le fait que l'agriculture constituant la principale source de revenu et de survie dans le milieu, les ménages sont obligés de s'assurer de la disponibilité de la terre pour leurs activités agricoles, et cela à travers différents mécanismes existant localement. Ainsi, lorsque le nombre et la qualité des champs à la disposition du ménage ne garantissent plus une activité agricole soutenue, ce dernier est obligé de s'en procurer par d'autres mécanismes, dont la location assortie de conditions auxquelles le ménage est tenu de se conformer¹⁰.

Ainsi, il convient de noter que les ménages inclus dans notre échantillon n'ont généralement pas la capacité de donner de la terre en location, mais sont plutôt en recherche de champs à louer. En effet, sur les 120 ménages enquêtés, seulement 21 donnaient un champ en location. La plupart des champs en location faisaient partie de la propriété de grands propriétaires fonciers, les élites que nous avons décrites plus haut, non inclus dans notre échantillon mais présents dans le milieu.

De la lecture du tableau 2, on déduit également que les ménages cultivent en moyenne 3 champs d'une superficie moyenne de 0,38 ha. Ces derniers se situent à des distances de 43 minutes de marche à pied, selon les résultats de nos enquêtes. Le fait de cultiver loin des domiciles aura des conséquences, notamment sur la tenue des champs, entre autres sur la restauration de la fertilité des sols ; or la faible fertilité des sols constitue depuis longtemps une limitation majeure à la production agricole au Sud-Kivu (Lunze 2000).

¹⁰ Voir à ce propos l'article de Claessens de 2013 intitulé : « “Sans plantations, je ne peux pas vivre”. L'accès négocié aux plantations agricoles dans le territoire de Kalehe ».

Par rapport au relief du milieu, les champs sont généralement établis sur des terrains en pente, ce qui nécessite des mesures particulières de contrôle de l'érosion, qui ne sont pas prises globalement en compte. En effet, du fait de la croissance démographique et de l'augmentation des besoins en produits alimentaires qui s'ensuit, on observe depuis plusieurs années une extension agricole au Sud-Kivu de manière générale. Celle-ci s'accompagne, pour les paysans, de la mise en valeur de terres marginales à forte pente pour l'agriculture, ce qui accroît les problèmes d'érosion (Shapiro 1995).

En vue de compléter le contexte d'accès à la terre par les ménages enquêtés, une corrélation est faite, au tableau 3, entre le nombre de champs exploités par ménage et d'autres paramètres. Il s'agit de la superficie moyenne des champs cultivés et de la taille des ménages. Ces paramètres sont normalement liés au nombre de champs exploités par un ménage vivant essentiellement de l'agriculture.

Tableau 3 : matrice de corrélation entre nombre et superficie moyenne des champs et taille des ménages enquêtés

	Nombre de champs il y a 10 ans	Nombre actuel de champs (2017)	Superficie moyenne	Taille du ménage
Nombre de champs il y a 10 ans	1	0,0911	- 0,2598	0,5452
Nombre actuel de champs		1	0,2686	0,1704
Superficie moyenne			1	- 0,0215
Taille du ménage				1

Source : output de R¹¹ sur les données de l'enquête.

Le tableau 3 montre en particulier une faible corrélation entre la taille des ménages et la superficie moyenne des champs exploités par ces derniers. Ceci est beaucoup plus préoccupant pour les ménages les plus pauvres, qui sont par ailleurs les plus nombreux en milieu rural au Sud-Kivu (PNUD 2009).

Parmi les conséquences de ce déséquilibre entre la taille du ménage et la disponibilité foncière, on note actuellement de plus en plus la prévalence du phénomène « paysan sans terres » dans les milieux ruraux au Sud-Kivu, en

¹¹ Résultats d'analyse effectuée sur les données de l'enquête à partir du logiciel R, version 3.6.0

général, et à Kalehe, en particulier (APC 2012)¹². Ces derniers n'ont d'autre choix que de louer de la terre pour exercer leurs activités agricoles, se retrouvant ainsi dans une situation d'aliénation foncière. Ceci les contraint à des obligations envers les personnes à qui ils louent la terre, comme leur donner de l'argent ou une partie de la récolte, et leur fournir des heures de travail. En effet, le prix de location d'une portion de 0,25 ha dans le milieu d'étude varie entre 50 et 75 USD, avec une à deux journées de travail¹³ par mois dans les fermes où la terre est prise en location. Sur les 120 ménages enquêtés, 50 (42 %) prenaient en location au minimum un champ.

En vue de clore ce point sur la disponibilité foncière, une analyse à travers quelques caractéristiques détaillées des ménages s'avère intéressante. Ainsi le tableau 4 donne une triangulation entre la disponibilité foncière et d'autres caractéristiques des ménages telles que la taille, les principales sources de revenus, les principales cultures pratiquées et les spéculations d'élevage. Ceci permettra de comprendre l'influence de l'accès à la terre sur le vécu d'un ménage à Kalehe et *vice versa*. Pour y parvenir, quatre classes d'étendues exploitées par les ménages sont définies sur la base des données de l'étude, à savoir : > 2 ha, 1-2 ha, 0,5-1 ha et < 0,5 ha.

Le tableau 4 montre que la disponibilité foncière pour un ménage influence énormément certaines caractéristiques définissant le mode de vie de ce dernier. Avec la croissance démographique, la quantité de terres à la disposition des ménages est de plus en plus faible, étant donné que l'héritage constitue le principal mode d'accès à la terre. Dans ces conditions s'est développée la location comme mode alternatif d'accès à la terre. En ce qui concerne les principales sources de revenus, on constate que plus on a de terre, plus on se consacre essentiellement aux activités agricoles, et que dans le cas contraire, on développe d'autres alternatives en vue de faire face aux exigences de la vie, notamment le petit commerce et le salariat, surtout agricole, pour les deux dernières classes.

Les cultures pratiquées sont fortement en lien avec la disponibilité de la terre et le mode d'accès à la terre. Dans le milieu d'étude, seules les cultures vivrières annuelles (manioc, haricot, maïs, arachide, etc.) sont acceptées sur

¹² Certes, le phénomène des « paysans sans terre » n'est pas suffisamment mis en évidence par les résultats de nos enquêtes (seuls 6 % des ménages n'ont pas de terres en propriété). Mais vu le taux de croissance de la population, traduit, entre autres, par la taille des ménages, ce problème pourrait s'amplifier à l'avenir, même au sein des ménages constituant l'échantillon de cette étude. Ceci étant donné surtout le faible lien entre la taille des ménages et leur disponibilité foncière ; or l'héritage représente le mode d'accès à la terre le plus répandu dans le milieu.

¹³ Le prix d'une journée de travail se négocie autour de 2000 FC. Le ménage locataire paye donc jusqu'à 25 USD de plus par an avec les journées de travail données à la ferme.

Tableau 4 : accès à la terre et lien avec les autres caractéristiques des ménages enquêtés

Étendue exploitée	Proportion de ménages (%)	Modes d'accès prédominants	Taille moyenne du ménage	Principales sources de revenus pour le ménage	Principales cultures exploitées	Élevage couramment pratiqué
> 2 ha	12	Héritage, achat	7	Agriculture	Café, cultures vivrières, boisements	Vaches, chèvres, basse-cour
1-2 ha	22	Héritage, achat, location	8	Agriculture, petit commerce, salariat	Café, cultures vivrières	Chèvres, basse-cour
0,5-1 ha	23	Héritage, location	7	Agriculture, petit commerce, pêche, salariat	Cultures vivrières	Chèvres, basse-cour
< 0,5 ha	43	Location	8	Agriculture, petit commerce, pêche, salariat	Cultures vivrières	Chèvres, basse-cour

Source : données de l'enquête.

les terres prises en location. Ainsi, pour les ménages disposant de moins de 1 ha, c'est essentiellement ces dernières qui sont exploitées, leurs terres provenant surtout de la location. Pour les ménages disposant d'assez de terres, en plus des cultures vivrières, des plantes pérennes, dont le caféier, sont cultivées. Pour les ménages avec plus de 2 ha, certains terrains sont affectés aux boisements à base d'eucalyptus. De l'analyse du tableau 4, on constate en même temps que la disponibilité foncière influence d'une certaine manière le niveau de revenu des ménages : les ménages exploitant de plus grandes étendues ont en même temps la possibilité d'acquérir quelques têtes de bovins (1 à 5 selon les données de l'étude). Les moins pourvus disposent généralement de caprins et d'une basse-cour (volaille, cobayes, lapins, etc.). Dans le contexte des terres épuisées, le petit élevage permet aux ménages d'obtenir de la fumure organique. Le tableau 4 montre en même temps qu'une bonne partie des ménages (43 %) exploite de petites étendues de terre (moins de 0,5 ha). Cela se justifie par la pression foncière dans le milieu, mais aussi par le prix élevé de la location de terres par rapport à la bourse des ménages.

3.2. Pratiques agricoles en lien avec les modes d'accès à la terre

En vue de cerner le lien entre les modes d'accès à la terre et les pratiques agricoles prédominantes dans le milieu d'étude, une analyse est faite sur les trois premiers champs sur la liste de ceux exploités par les ménages¹⁴. Le tableau 5 donne, pour ces trois premiers champs, les différents modes d'accès, les systèmes de culture, le mode de semis employé, les types de variétés utilisées ainsi que les pratiques culturelles courantes pour les ménages. Ces trois champs sont sélectionnés sur la base de l'importance que leur attribuent les ménages, mais aussi sur le fait qu'ils sont exploités par la majorité des ménages (plus de 60 %).

¹⁴ Au moment des enquêtes, il était question de recueillir, dans un tableau, différentes informations en lien avec les différents champs exploités par les ménages. On amenait le ménage à énumérer ses champs suivant leur importance pour lui. Dans la pratique, le champ I coïncidait le plus souvent avec le champ dans lequel le ménage avait sa résidence, et le champ n, le plus éloigné. Différentes informations ont ainsi été collectées pour les différents champs, dont notamment l'étendue, le mode d'accès, les cultures pratiquées et les pratiques agricoles de manière générale. Comme tous les ménages n'exploitent pas le même nombre de champs, on a considéré ici les trois champs qui représentent la majorité des ménages, les enquêtes ayant donné un minimum de 1 et un maximum de 10 champs exploités par les ménages enquêtés. Ces trois champs permettent d'avoir de manière générale les pratiques agricoles en vigueur dans le milieu, surtout qu'ils représentent en même temps les différents modes d'accès à la terre rencontrés dans le milieu d'étude. Ils sont exploités respectivement par 100 % ; 93 % et 63 % de ménages enquêtés. Par rapport à leur mode d'accès par les ménages, 46 % ont été acquis par héritage, 33 % par achat et 21 % sont pris en location.

Tableau 5 : pratiques agricoles en lien avec le mode d'accès à la terre

Différentes pratiques agricoles en fonction des modes d'accès à la terre pour les différents champs exploités par les ménages		Mode d'accès à la terre pour les différents champs exploités par les ménages		
		Achat	Héritage	Location
Mode de semis (%)	En ligne	12	7	0
	En vrac	88	93	100
Variétés des cultures (%)	Traditionnelles	87	92	93
	Améliorées	13	8	7
Techniques culturales (%)	Fertilisation minérale	0	0	0
	Fertilisation organique	56	76	34
	Dispositifs de lutte antiérosive	35	32	46
	Agroforesterie	69	60	26
Systèmes de culture (occupation du terrain) (%)	Manioc-haricot et autres vivrières	71	73	100
	Caféier-cultures vivrières	13	16	0
	Quinquina-cultures vivrières	6	3	0
	Boisement	4	6	0
	Jachère	6	3	0

Source : données de l'enquête.

De l'analyse du tableau 5, il ressort que, de manière générale, les pratiques agricoles sont en lien avec le mode d'accès à la terre à Kalehe. La mise en pratique de certaines techniques culturales, les systèmes de culture diffèrent selon que le champ relève de la propriété du ménage ou est pris en location. Notons ici que les champs issus d'un héritage et ceux achetés appartiennent au ménage, qui les utilise à sa convenance, tandis que ceux loués sont soumis à certaines restrictions.

De manière générale, les cultures sont installées essentiellement à la volée, sans respecter les écartements entre les plantes. Seuls quelques ménages membres des associations de développement dans le milieu mettent en pratique les instructions reçues en termes d'application de quelques technologies, notamment le semis en ligne. Mais étant donné que les ménages n'ont pas assez d'espaces à cultiver, on rencontre dans un même champ plusieurs cultures à la fois (parfois jusqu'à 5 et même plus), ce qui rend plus délicat d'envisager un semis respectant des écartements entre les

plantes. Les quelques ménages pratiquant le semis en ligne le font pour des cultures pérennes, dont le caféier, sur leurs terrains en propre.

La fertilisation minérale n'est pas appliquée par les ménages enquêtés, du fait, principalement, de la pauvreté. Seuls des fertilisants organiques sont appliqués, mais en petite quantité (Lunze 2000). Ces fertilisants, essentiellement constitués des déjections animales issues d'un petit élevage traditionnel à prédominance de caprins et de volaille élevés en divagation, sont principalement appliqués sur des champs en propriété. Il s'observe en effet un manque de motivation à fumer un champ d'autrui acquis sous un contrat précaire¹⁵. Il convient, néanmoins, de noter une faible utilisation des dispositifs de lutte contre l'érosion, alors que nous nous situons dans un milieu à relief accidenté et où le gros du champ est situé sur des terrains en pente. Dans ces conditions, ces champs continueront à perdre leur fertilité. En effet, Lunze (2000) classe l'absence de dispositifs de lutte contre l'érosion parmi les problèmes de gestion des terres au Sud-Kivu. Notons que les dispositifs de lutte antiérosive et les essences agroforestières présents dans des champs pris en location sont ceux rencontrés par les paysans sur le terrain au moment de la location et non ceux installés par ces derniers. L'argument développé en ce qui concerne la fertilisation des champs appartenant à autrui convient également pour ce qui est de l'installation des dispositifs de lutte antiérosive et des essences agroforestières, les deux techniques contribuant à la conservation et à l'amélioration des sols.

L'agriculture assurant la survie des ménages enquêtés, les cultures les plus pratiquées sont les cultures vivrières. On constate ainsi, au tableau 5, que le système de culture basé sur le manioc et le haricot prédomine, et cela quel que soit le statut des champs. Cette prédominance a également été observée par Bulte *et al.* (2015). Cela se justifie par le fait que le manioc constitue la base de l'alimentation dans la région et que le haricot est la principale source de protéines. La prédominance du manioc dans le milieu se justifie également par son aptitude à se développer même sur des terrains épuisés. La faible utilisation de la jachère est liée à la faible disponibilité foncière pour les ménages dans la zone.

La faiblesse des pratiques culturelles présentées au tableau 5, amplifiée par les limitations inhérentes à la location des terres, les maladies et les ravageurs des plantes, le faible accès aux semences sélectionnées, se traduit naturellement par la faiblesse des rendements. Les résultats sur les rendements réalisés ainsi que les objectifs poursuivis pour certaines cultures sont donnés au tableau 6.

¹⁵ Pour quelques ménages enquêtés, il n'est pas rare qu'un champ qui a été rendu fertile par les soins du ménage locataire lui soit ravi par le gérant de la plantation où ce dernier est loué, à son propre profit ou afin de l'attribuer à quelqu'un d'autre, en fonction de leurs affinités.

Tableau 6 : objectif de quelques cultures pratiquées et rendements réalisés

		Cultures				
		Manioc	Haricot	Maïs	Arachide	Café
Objectifs de la culture (%)	Alimentation du ménage	36	61	78	41	0
	Alimentation et vente du surplus	50	31	20	27	0
	Principalement vente	14	8	2	32	100
Rendements (t/ha)		3,8 ± 3	0,7 ± 0,6	0,6 ± 0,52	0,4 ± 0,4	1,2 ± 1,15

Source : enquêtes menées en territoire de Kalehe.

Le tableau 6 montre que les rendements pour les différentes cultures vivrières considérées sont très faibles. Cela se justifie par différentes contraintes auxquelles l'agriculture fait face au Sud-Kivu de manière générale. Pour Kintché *et al.* (2017), en dehors des maladies et ravageurs, la faiblesse dans les pratiques culturales (contrôle des mauvaises herbes, fertilisation, association des cultures, etc.) justifie amplement les faibles rendements réalisés dans les champs paysans en RDC. Or ces pratiques sont sous l'influence du mode d'accès à la terre par les paysans au Sud-Kivu (Buchekuderhwa 2014). Les rendements sont également faibles pour le caféier, du fait, principalement, des maladies et ravageurs et du vieillissement des pieds de caféier. Toutefois, il s'observe depuis quelques années une forte intervention de nombreux acteurs dans la chaîne de valeur café dans la région. Ceci pourrait, à l'avenir, permettre un accroissement des rendements pour cette culture, surtout qu'elle se pratique sur des terrains propres au ménage.

Conclusion

Les difficultés en matière foncière pour les paysans congolais, en général, et ceux du Sud-Kivu, en particulier, sont les corollaires de deux facteurs. On note, premièrement, des failles dans la gouvernance foncière qui, dans son organisation actuelle, semble privilégier des personnes physiques ou morales plus puissantes au détriment des paysans (Shapiro 1995 ; Van Acker 2005). Deuxièmement, la forte croissance démographique accentue le besoin en terres des ménages. Ces deux facteurs sont à la base de la forte concurrence foncière observée au Sud-Kivu. Cette question devrait être prise en compte, puisqu'en dehors des considérations économiques, la terre

joue un rôle considérable dans les rapports sociaux dans les milieux ruraux au Sud-Kivu. Il conviendrait ainsi de se demander quel sera, à l'avenir, le sort des « paysans sans terre » qui pourraient devenir plus nombreux dans le milieu.

L'augmentation de la production dans les conditions où les ménages n'ont pas les moyens d'améliorer le type d'agriculture qu'ils pratiquent, surtout que l'État congolais ne s'investit pas énormément dans le secteur agricole, par la mise sur pied des semences sélectionnées, la facilitation de l'accès aux intrants agricoles, l'encadrement des producteurs sur des pratiques agricoles appropriées, etc. (Gene 2011), ne peut se faire que par le recours à des facteurs de production fondamentalement à la portée des paysans, dont la terre. Dans le contexte actuel, avec la difficulté pour les paysans d'acquérir de nouveaux terrains par achat, cela n'est envisageable que par l'adoucissement des conditions de prise en location des terres auprès des grands concessionnaires. Ceci passerait notamment par la réduction des frais de location de la terre, et l'augmentation de la durée du contrat de location. Élargir la durée du contrat de location d'un terrain sur plusieurs années permettrait, d'une part, de favoriser la production de manioc, aliment de base dans la région, dont la culture exige plus d'une année, dans les conditions de Kalehe¹⁶. D'autre part, cela motiverait les paysans à s'investir dans l'amélioration des terres louées. Afin d'y parvenir, l'État congolais a un rôle important à jouer en réglementant les pratiques de location des terres au profit des paysans qui interviennent pour beaucoup dans la production agricole du pays. Également, les acteurs impliqués dans la recherche, mais aussi dans les secteurs de développement, devront s'investir davantage dans l'amélioration des pratiques culturelles des ménages ruraux en vue de les aider à préserver la qualité des terres à leur disposition en vue de la durabilité de leur moyen de survie qu'est l'agriculture. Le savoir paysan n'est pas non plus à écarter. Avec leurs capacités de résilience (Altieri *et al.* 2012 ; Cochet 2013), ces derniers sauront s'adapter aux nombreux défis auxquels ils auront à faire face, pourvu que leur accès à la terre soit suffisamment sécurisé.

Remerciements

Les auteurs remercient l'ARES qui a financé la présente recherche à travers le PRD Landrush.

¹⁶ Kalehe se situe dans la partie montagneuse de la province du Sud-Kivu jouissant d'un climat tropical tempéré par l'altitude et où la température moyenne annuelle est moins de 25 °C (Pnud 2009).

Bibliographie

- Altieri, M.A., Funes-Monzote, F.R. & Petersen, P. 2012. « Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers: contributions to food sovereignty ». *Agron. Sustain. Dev.* 32 : 1-13. DOI : <https://doi.org/10.1007/s13593-011-0065-6>
- Ansoms, A. & Hilhorst, T. 2012. « Introduction: causes and risks of dispossession and land grabbing in the Great Lakes Region ». In A. Ansoms & T. Hilhorst (éd.), *Losing Your Land. Dispossession in the Great Lakes*. New York : James Currey, pp. 1-10.
- APC. 2012. *Conflits fonciers et dynamique de cohabitation en territoire de Kalehe. Sud-Kivu est de la RDC*. Uppsala : Life and Peace Institute, 53 p.
- APED. 2009. *Diagnostic participatif villageois. Territoire de Kalehe. Sud-Kivu. Rapport*. En ligne sur : http://www.mas06.com/IMG/pdf/Diagnostic_Participatif_Villageois_2009_Territoire_de_Kalehe_PNUD.pdf (consulté le 10 août 2018).
- Badibanga, T. & Ulimwengu, J. 2013. « Introduction : l'agriculture est enjeu stratégique pour la République démocratique du Congo ». *Dounia* 6 : 8-11.
- Beyene, F. & Muche, M. 2010. « Determinants of food security among rural households of Central Ethiopia: an empirical analysis ». 2010. *Quarterly Journal of International Agriculture* 49 (4) : 299-318.
- Binswanger-Mkhize, P.H. & Savastano, S. 2016. « Agriculture intensification: the status in six African countries ». *Food Policy* 67 : 26-40.
- Bruneau, J.-C. 2012. « Enjeux fonciers à risques au Congo (RDC) : contexte théorique et pratiques déviantes ». *Bulletin de l'Association des Géographes français*, numéro « Terres et tensions en Afrique, sous la coordination de F. Bart » 89 (3) : 474-485.
- Buchekuderhwa, C. 2014. « Essays on the technology adoption in the subsistence farming ». Thèse de doctorat. Université catholique de Bukavu (République démocratique du Congo), 140 p.
- Bulte, E., Leuvel, K., Nillesen, E., Pieters, J. & Voors, M. 2015. *Farm Households in Eastern Congo. Baseline Survey Report*. Londres : Department for International Development, 40 p.
- Cirimwami, J.-P., Ramanarivo, S., Mutabazi, A., Muhigwa, B., Bisimwa, E., Ramanarivo, R. & Razafiarjaona, J. 2019. « Changement climatique et production agricole dans la région du Sud-Kivu montagneux à l'Est de la RD Congo ». *International Journal of Innovation and Applied Studies* 26 (2) : 526-544.
- Claessens, K. 2013. « “Sans plantations, je ne peux pas vivre”. L'accès négocié aux plantations agricoles dans le territoire de Kalehe ». In F. Reyntjens & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2012-2013*. Paris : L'Harmattan, pp. 249-267.
- Cochet, H. 2013. « Capacité d'innovation des systèmes paysans et gestion des ressources naturelles au Burundi ». ResearchGate. Disponible en ligne : https://www.researchgate.net/publication/264478551_Capacite_d_innovation_des_systemes_paysans_et_gestion_des_ressources_naturelles_au_Burundi (consulté le 10 janvier 2021).
- Colin, Ph. 2017. « Émergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique sub-saharienne : un état de lieu sélectif ». *Les Cahiers du Pôle foncier* 18, 121 p.

Eurac. 2017. *Terre, développement et conflits dans la région des Grands Lacs. Pour un engagement renforcé de l'UE et de la Suisse dans le domaine foncier au Rwanda, au Burundi et en RDC*. Bruxelles : Eurac. En ligne : http://www.eurac-network.org/sites/default/files/web_fr_brochure_terre_developpement_et_conflits_dans_la_region_des_grands_lacs.pdf (consulté le 10 août 2018).

Gene, R. 2011. « Secteur agricole et rural : une priorité négligée en RDC ». Eco Congo. En ligne : <http://www.ecocongo.cd/en/system/files/f-cj-e2-1.pdf> (consulté le 5 juin 2018).

Huggins, C. 2010. *Terre, pouvoir et identité. Les causes profondes des violents conflits dans l'Est de la République démocratique du Congo*. Rapport. Londres : International Alert. En ligne : <https://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201011TerrePouvoirEtIdentite.pdf> (consulté le 10 août 2018).

ICCN. 2010. *Plan général de gestion 2009-2019. Parc national de Kahuzi-Biega*. ICCN, 129 p.

INS. 2015. *Annuaire statistique 2014*. INS, 559 p.

Jayne, T., Yeboah, F. & Henry, C. 2017. *The Future of Work in African Agriculture: Trends and Drivers of Change*. Genève : International Labour Office (« Research Department Working paper », n° 25), 42 p.

Kamundala, G. 2012. *Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu : possibilités d'une cohabitation pacifique ?* Disponible en ligne sur : [sur https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2012/12/20130314_GKamundala_SKivu.pdf](https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2012/12/20130314_GKamundala_SKivu.pdf) (consulté le 16 février 2021).

Karsenty, A. & Assembe, S. 2010. *Renforcement des capacités institutionnelles liées à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD) en vue d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo. Diagnostics des systèmes de gestion foncière*. Montpellier : Cirad, 32 p.

Kintché, K., Hauser, S., Mahungu, N.M., Nonda, A., Lukombo, S., Nhamo, N., Uzokwe, V.N.E., Yomeni, M., Ngamitshara, J., Eloko, B., Mbala, M., Akem, C., Pypers, P., Matungulu, K.P., Kehbila, A. & Vanlauwe, B. 2017. « Cassava yield loss in farmer fields was mainly caused by low fertility and suboptimal management practices in two provinces of the Democratic Republic of Congo ». *European Journal of Agronomy* 89 : 107-123.

Lebailly, Ph., Michel, B. & Ntoto M'Vubu, A.R. 2014. « Quel développement agricole pour la RDC ? ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises : politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Tervuren/Paris : MRAC/CRE-AC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 45-63.

Lunze, L. 2000. « Possibilité de gestion de la fertilité de sol au Sud-Kivu montagneux ». *Cahiers du CERPRU* 14 : 28-31.

Mudinga, E. & Ansoms, A. 2014. « Autorité publique et implication des forces armées dans les dynamiques foncières au Sud-Kivu, à l'est de la RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises : politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Tervuren/Paris : MRAC/CRE-AC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 197-216.

- Mugangu, S. 1997. *La Gestion foncière rurale au Zaïre. Réformes juridiques et pratiques foncières locales. Cas du Bushi*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/Academia-Bruylant, 341 p.
- Murhi, I., Cihinda Muko Cisabu, M. & Mwamini Murhebwa, M. 2018. « Education and agricultural productivity in Democratic Republic of Congo: the case of South-Kivu province ». *International Journal of Elementary Education* 7 (1) : 7-12.
- Muyanga, M. & Jayne, T.S. 2014. « Effects of rising rural population density on smallholder agriculture in Kenya ». *Food Policy* 48 : 98-113.
- Namegabe Rugarabura, P.-R. & Murhula Batumike, P. 2013. « Contribution à l'analyse de la nature juridique des mesures de délocalisation des populations au profit de Banro Corporation à Twangiza ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises 2013 : percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Tervuren/Paris : MRAC/CRE-AC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 84), pp. 130-154.
- Nyenyenzi, A. 2014. « Décentralisation foncière dans le contexte des réformes "post-conflits" en RDC : de la "dépendance du sentier" aux incertitudes du parcours ». Doczz. En ligne : <https://doczz.fr/doc/86447/d%C3%A9centralisation-fonci%C3%A8re-dans-le-contexte-des>
- Oyono, P.R. 2011. « La tenure foncière et forestière en République démocratique du Congo (RDC) : une question critique, des vues centrifuges ». *Revue compréhensive de la littérature*. Yaoundé : RRI, 29 p.
- PNUD. 2009. *Province du Sud-Kivu. Profil résumé : pauvreté et conditions de vie des ménages*. PNUD, 20 p.
- République démocratique du Congo, ministère de l'Agriculture et du Développement rural. 2013. *Plan d'investissement agricole 2014-2020*. Disponible en ligne sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cng146463.pdf> (consulté le 7 juin 2018).
- Sabogu, A., Nassè, T. & Osumanu, I. 2020. « Understanding lad conflicts and food security in West Africa: triggers and perspectives from Dorimon in Ghana ». *International Journal of Economics, Business and Management Research* 4 (6) : 84-108.
- Shapiro, D. 1995. « Population growth, changing agricultural practice, and environmental degradation in Zaire ». *Population and Environment: A Journal of Interdisciplinary Studies* 16 (3) : 221-235.
- Territoire de Kalehe. 2017. *Rapport annuel 2017*, 64 p.
- Utshudi, I. 2008. « La gestion domaniale des terres rurales et des aires protégées au Sud-Kivu : aspects juridiques et pratiques d'acteurs ». In S. Marysse, F. Reyntjens & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2007-2008*. Paris : L'Harmattan, pp. 415-442.
- Van Acker, F. 2005. « Where did all the land go? Enclosure & social struggle in Kivu (DR Congo) ». *Review of African Political Economy* 32 (103) : 79-98. DOI : <https://doi.org/10.1080/03056240500120984>
- Vlassenroot, K. 2005. *Households Land Use Strategies in a Protracted Crisis Context: Land Tenure, Conflict and Food Ssecurity in Eastern DRC*. Rome : FAO, 45 p.
- WAR Child & ZOA. 2018. « *Inawezekana* ("It is possible"). Enabling communities, civil society and government addressing root causes of conflicts in the Hauts Plateaux de Kalehe ». Annual report 2017. ARC DR Congo, 41 p.